



Ajournement de l'examen de plusieurs milliers de requêtes concernant des conditions de détention inadéquates en Hongrie

Le 8 novembre 2016, la Cour européenne des droits de l'homme a examiné la situation relative aux requêtes concernant les conditions de détention en Hongrie pendantes devant elle. Le nombre de ces requêtes est actuellement supérieur à 6 800.

Dans l'arrêt pilote¹ qu'elle a rendu le 10 mars 2015 ([Varga et autres c. Hongrie](#), n^{os} 14097/12, 45135/12, 73712/12, 34001/13, 44055/13, et 64586/13), la Cour européenne concluait que la Hongrie devait prendre des mesures pour résoudre le problème généralisé de la surpopulation carcérale. Eu égard à la législation adoptée par le parlement hongrois le 25 octobre 2016 et à l'examen en cours par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe du plan d'action connexe du gouvernement hongrois ([DH-DD\(2016\)1223](#)), la Cour note que la Hongrie a mis en place de nouveaux recours internes concernant ce problème, qui sont susceptibles de redresser les griefs formulés par les requérants dans les affaires pendantes devant elle.

À la lumière de cette évolution, la Cour juge approprié d'ajourner jusqu'au 31 août 2017 l'examen de l'ensemble de ces requêtes, y compris celles qui ont déjà été communiquées au Gouvernement. Par conséquent, durant cette période, elle ne prendra aucune mesure procédurale dans ces affaires. Après l'expiration de ce délai, elle informera les requérants en temps voulu de la procédure ultérieure ou de toute décision prise par elle.

Rédigé par le greffe, le présent communiqué ne lie pas la Cour. Les décisions et arrêts rendus par la Cour, ainsi que des informations complémentaires au sujet de celle-ci, peuvent être obtenus sur www.echr.coe.int. Pour s'abonner aux communiqués de presse de la Cour, merci de s'inscrire ici : www.echr.coe.int/RSS/fr ou de nous suivre sur Twitter [@ECHRpress](https://twitter.com/ECHRpress).

Contacts pour la presse

echrpress@echr.coe.int | tel: +33 3 90 21 42 08

Tracey Turner-Tretz (tél: + 33 3 88 41 35 30)

Denis Lambert (tél: + 33 3 90 21 41 09)

Inci Ertekin (tél: + 33 3 90 21 55 30)

George Stafford (tél: + 33 3 90 21 41 71)

La Cour européenne des droits de l'homme a été créée à Strasbourg par les Etats membres du Conseil de l'Europe en 1959 pour connaître des allégations de violation de la Convention européenne des droits de l'homme de 1950.

¹ Cette procédure a été mise en place par la Cour ces dernières années dans le but de traiter de grands groupes d'affaires identiques tirant leur origine d'un même problème structurel. Voir la fiche thématique [Arrêts pilotes](#).